

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT HAUTE-GARONNE Arrondissement de Muret Canton de Portet sur Garonne	PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE PINS-JUSTARET
---	---

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 8 avril 2015
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	L'an deux mille quinze et le huit avril à dix-neuf heures Le Conseil Municipal de la commune de Pins-Justaret, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste CASSETTA, Maire.
<u>27</u>	27	<u>20</u>	
Date de la convocation			
31 mars 2015			

Etaient présents

Mesdames PRADERE, VIANO, VIOLTON, SALES, JUCHAULT, DESPAUX, TALAZAC, MARTIN-RECUR, TARDIEU.

Messieurs CASSETTA, LECLERCQ, MORANDIN, DUPRAT, CHARRON, STEFANI, BLOCH, ALBOUY, BOSCHATEL, BERTHOU, BORDIER.

Procurations

Mme Nicole CADAUX-MARTY avait donné procuration à M. Jean-Baptiste CASSETTA.

Mme Nadège SOUTEIRAT avait donné procuration à Mme Michèle VIOLTON.

M. Claude BOST avait donné procuration à M. Jean-Pierre DUPRAT.

Mme Mariline BAZILLOU avait donné procuration à M. François STEFANI.

M. Paul SOUREN avait donné procuration à M. Robert MORANDIN.

Mme Marie-Angèle CROUZET avait donné procuration à Mme Nicole PRADERE.

M. Daniel CASSOU-LENS avait donné procuration à Mme Stéphanie MARTIN-RECUR.

Mme Ghislaine JUCHAULT a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 30 mars 2015 ayant été lu et adopté à l'unanimité, le quorum étant atteint et l'assemblée pouvant valablement délibérer, M. le Maire passe à l'ordre du jour.

DELIBERATION N° 2015-03-01

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Monsieur Daniel LECLERCQ, rapporteur de la commission des finances, fait part à l'assemblée communale qu'à l'expiration de l'exercice budgétaire, monsieur le Maire établit un compte administratif qui présente les résultats de l'exécution du budget. Le compte administratif est établi par exercice. Il compare :

- d'une part, les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du budget ;

- d'autre part, le total des émissions de titres de recettes ou des émissions de mandats correspondant à la subdivision intéressée du budget.

Il est établi à l'aide de la comptabilité tenue par Monsieur le Maire en cours d'année.

Le Conseil Municipal se prononce expressément sur le compte administratif de Monsieur le Maire, et arrête les comptes de la commune après avoir vérifié l'exactitude matérielle de l'exécution du budget.

La présidence du Conseil Municipal, lors des séances consacrées à l'examen du compte administratif de Monsieur Le Maire, est confiée à un président ad hoc désigné par le conseil. Monsieur Le Maire peut assister à la discussion. Mais il doit se retirer au moment du vote.

Monsieur LECLERCQ présente alors le projet de Compte Administratif 2014 pour la commune.

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	621 981,50		621 981,50
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 111 463,58		1 111 463,58
014	Atténuations de produits	203 689,39		203 689,39
65	Autres charges de gestion courante	292 159,89		292 159,89
66	Charges financières	140 426,99	0,00	140 426,99
67	Charges exceptionnelles	1 208,03	0,00	1 208,03
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	84 419,64	84 419,64
Dépenses de fonctionnement - Total		2 370 929,38	84 419,64	2 455 349,02
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2013				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	2 286 523,58	2 286 523,58
13	Subventions d'investissement	0,00	7 025,39	7 025,39
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	147 658,70	0,00	147 658,70
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	719 227,37		719 227,37
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	16 944,44	0,00	16 944,44
204	Subventions d'équipements versés	57 930,00	0,00	57 930,00
21	Immobilisations corporelles (6)	43 691,75	0,00	43 691,75
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	41 368,54	0,00	41 368,54
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement - Total		1 026 820,80	2 293 548,97	3 320 369,77
Pour information				147 545,58
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2013				147 545,58

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	38 088,67		38 088,67
70	Produits des services, du domaine et ventes	49 335,68		49 335,68
73	Impôts et taxes	1 572 741,42		1 572 741,42
74	Dotations, subventions et participations	887 840,26		887 840,26
75	Autres produits de gestion courante	34 946,60		34 946,60
76	Produits financiers	16,13	0,00	16,13
77	Produits Exceptionnels	30 502,38	7 025,39	37 527,77
Recettes de fonctionnement - Total		2 613 471,14	7 025,39	2 620 496,53
Pour information				250 853,89
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2013				250 853,89

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	90 954,69	0,00	90 954,69
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	338 434,02		338 434,02
13	Subventions d'investissement	216 845,11	0,00	216 845,11
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	230 412,75	0,00	230 412,75
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	2 286 523,58	2 286 523,58
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>		84 419,64	84 419,64
45..	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement - Total		876 646,57	2 370 943,22	3 247 589,79
Pour information				0,00
R 001 Solde d'exécution positif reporté de 2013				0,00

PINS-JUSTARET - 31 - Budget Communal M14	CA 2014
--	---------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	2 455 349,02	G	2 620 496.53
	Section d'investissement	B	3 320 369.77	H	3 247 589.79
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2013	Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit)	I	250 853.89 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	147 545.58 (si déficit)	J	(si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)			5 923 264.37 = A+B+C+D		6 118 940.21 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2015 (1)	Section de fonctionnement	E	0.00	K	0.00
	Section d'investissement	F	122 097.24	L	143 712.62
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2015		122 097.24 = E+F		143 712.62 = K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		2 455 349.02 = A+C+E		2 871 350.42 = G+I+K
	Section d'investissement		3 590 012.59 = B+D+F		3 391 302.41 = H+J+L
	TOTAL CUMULE		6 045 361.61 = A+B+C+D+E+F		6 262 652.83 = G+H+I+J+K+L

Monsieur le Maire s'étant retiré, le conseil municipal, oui l'exposé de son rapporteur à l'unanimité des membres présents, approuve le Compte Administratif 2014 pour la commune de Pins-Justaret.

DELIBERATION N° 2015-03-02**ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2014 DU PERCEPTEUR**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le compte de gestion est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice accompagné des pièces justificatives correspondantes.

Il répond à un double objectif :

- justifier l'exécution du budget ;
- et présenter la situation patrimoniale et financière de la collectivité ou de l'établissement public local

Matériellement, le compte de gestion est constitué de deux parties : le compte de gestion sur chiffres et le compte de gestion sur pièces.

- Le compte de gestion sur chiffres retrace, comme dans toute comptabilité inspirée du plan comptable général, l'évolution du patrimoine de la commune entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'exercice.
- De son côté, le compte de gestion sur pièces rassemble l'ensemble des documents qui permettent de justifier les opérations du comptable public : opérations budgétaires, opérations d'ordre, opérations de trésorerie, etc.

Le compte de gestion doit être transmis par le comptable local à l'ordonnateur de la collectivité ou de l'établissement public local pour être soumis au vote de l'organe délibérant.

Au terme de l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, adopte la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2014,
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare à l'unanimité, des membres présents que le COMPTE DE GESTION dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

DELIBERATION N° 2015-03-03

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat 2014

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de **416 001.40 €**
 - un déficit de fonctionnement de : 0.00 E

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 165 147.51 E

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent)
 ou - (déficit) 250 853.89 E

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser)

(Si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous) **416 001.40 E**

D Solde d'exécution cumulé d'investissement

D 001 (besoin de financement) -220 325.56 E

R 001 (excédent de financement) 0.00 E

E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)

Besoin de financement - 0.00 E

Excédent de financement (1) 21 615.38 E

Besoin de financement F = D + E

198 710.18 E

AFFECTATION = C = G + H

416 001.40 E

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement

198 710.18 E

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2)

217 291.22 E

DEFICIT REPORTE D 002 (4)

0.00 E

DELIBERATION N° 2015-03-04

**REPRISE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014
DANS LE BUDGET PRIMITIF 2015**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat 2014

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de **416 001.40 €**

- un déficit de fonctionnement de : 0.00 E

Décide la reprise du résultat de fonctionnement comme suit :

REPRISE DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 165 147.51 E

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent)
ou - (déficit) 250 853.89 E

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser)

(Si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous) 416 001.40 E

D Solde d'exécution cumulé d'investissement

D 001 (besoin de financement) -220 325.56 E

R 001 (excédent de financement) 0.00 E

E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)

Besoin de financement -0.00 E

Excédent de financement (1) 21 615.38 E

Besoin de financement F = D + E

198 710.18 E

AFFECTATION = C = G + H

416 001.40 E

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement

198 710.18 E

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2)

217 291.22 E

DEFICIT REPORTE D 002 (4)

0.00

DELIBERATION N° 2015-03-05

BUDGET PRIMITIF 2015

Monsieur Daniel LECLERCQ, Maire Adjoint délégué au Budget, présente au Conseil Municipal le projet de Budget 2015 pour la Commune.

Il est proposé à l'Assemblée Communale de voter le budget :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement, avec opérations

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	670 220,00		670 220,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 177 049,00		1 177 049,00
014	Atténuations de produits	164 833,50		164 833,50
65	Autres charges de gestion courante	301 095,00		301 095,00
66	Charges financières	138 787,33	0,00	138 787,33
67	Charges exceptionnelles	1 500,00	0,00	1 500,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	95 601,75	95 601,75
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	86 807,00		86 807,00
023	Virement à la section d'investissement		240 292,23	240 292,23
Dépenses de fonctionnement - Total		2 540 291,83	335 893,98	2 876 185,81

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 876 185,81
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	4 318,99	4 318,99
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	218 189,93	0,00	218 189,93
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	641 870,64		641 870,64
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	8 204,00	0,00	8 204,00
204	Subventions d'équipements versés	165 953,00	0,00	165 953,00
21	Immobilisations corporelles (6)	68 084,24	0,00	68 084,24
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	118 396,60	0,00	118 396,60
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00
Dépenses d'investissement - Total		1 220 698,41	4 318,99	1 225 017,40

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	220 325,56
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 445 342,96
---	---------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	36 000,00		36 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	78 607,00		78 607,00
73	Impôts et taxes	1 628 531,00		1 628 531,00
74	Dotations, subventions et participations	853 950,00		853 950,00
75	Autres produits de gestion courante	46 257,60	0,00	46 257,60
76	Produits financiers	30,00	0,00	30,00
77	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 200,00	4 318,99	15 518,99
	Recettes de fonctionnement - Total	2 654 575,60	4 318,99	2 658 894,59

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	217 291,22
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 876 185,81
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	162 769,16	0,00	162 769,16
13	Subventions d'investissement	406 014,64	0,00	406 014,64
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	341 955,00	0,00	341 955,00
18	Compte de liaison : affectation	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		95 601,75	95 601,75
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		240 292,23	240 292,23
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement - Total	910 738,80	335 893,98	1 246 632,78

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	198 710,18
-----------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 445 342,96
---	---------------------

PINS-JUSTARET - 31 - Budget Communal M14	BP 2015
--	---------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 876 185,81	2 658 894,59

+ + +

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 217 291,22

= = =

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	2 876 185,81	2 876 185,81
--	--------------	--------------

INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	1 102 920,16	1 301 630,34

+ + +

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	122 097,24	143 712,62
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 220 325,56	(si solde positif)

= = =

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	1 445 342,96	1 445 342,96
---	--------------	--------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (4)	4 321 528,77	4 321 528,77
---------------------	--------------	--------------

Où l'exposé de son président, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le BUDGET PRIMITIF 2015 de la commune de Pins-Justaret.

DELIBERATION N° 2015-03-06**VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2015**

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée Communale que le produit attendu des impôts directs, nécessaire à l'équilibre du Budget Primitif 2015 compte-tenu des bases prévisionnelles communiquées par les services fiscaux, s'élève à **1 624 137 €**.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son président, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :

- une hausse uniforme des taux de 2%, sur la Taxe d'habitation, la Taxe sur le Foncier bâti, la taxe sur le Foncier Non Bâti, donnant les taux d'imposition suivants :

Taxe d'habitation	17.47
Taxe Foncière Bâti	16.99
Taxe Foncière Non Bâti	98.71

- charge monsieur le Maire de notifier cette décision aux services fiscaux par l'intermédiaire des services préfectoraux.

DELIBERATION N° 2015-03-07**ACQUISITION DE MATERIELS POUR LES ECOLES**

Dans le cadre de la Réserve Parlementaire 2015, notre commune est susceptible de bénéficier d'une subvention au taux de 50% pour des opérations d'investissements concernant des équipements informatiques et audiovisuels pour les écoles. Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'acquisition des équipements suivants :

Entreprise Belinguier Electricité :

Pose et alimentation électrique de vidéo projecteur dans

- Les salles de classes..... 1 228.24 €

Photocopieurs

- 2 Copieurs Numérique monochrome 25 pm..... 1 866.00 €

- 1 Copieur Numérique monochrome 40 pm..... 1 810.00 €

Clinitech PC

- 10 Booster Etendeur Wifi Multifonction..... 225.00 €

- 13 Support plafond pour vidéo projecteur..... 1 787.50 €

- 4 Portables Asus 15.6..... 1 813.33 €

- 13 Vidéo Projecteur..... 4 322.50 €

- 13 Haut-Parleur 2.0..... 487.50 €

-

TOTAL GENERAL HT..... 13 540.07 €

Ouï l'exposé de son président après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité de ses membres donne son accord pour équiper l'école maternelle et l'école primaire en photocopieurs, ordinateurs et vidéoprojecteurs, et sollicite de M. le Député dans le cadre de sa réserve parlementaire 2015 une aide au taux maximum.

DELIBERATION N° 2015-03-08**CESSION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES TERRAINS NECESSAIRES
A LA REALISATION D'UN GIRATOIRE SUR LA RD4**

Dans le cadre de la réalisation d'un giratoire au croisement du chemin de la Cépette et de la RD4, projet reconnu d'utilité publique par Mr le Préfet le 17 Avril 2012, la commune a décidé de rétrocéder au Conseil Départemental de la Haute-Garonne, par délibération en date du 13 décembre 2013, les terrains d'emprise de ce projet acquis par voie amiable et d'expropriation.

Un remaniement cadastral ayant eu lieu sur la commune de Labarthe-sur-Lèze, les parcelles objets de la cession ont été modifiées

Les parcelles concernées sont les suivantes :

- AB 12 de 290 m² (ancienne parcelle C 2573 de 306 m²)
- AB 73 de 1109 m² (ancienne parcelle C2628 de 1305 m²)

L'acte de transfert de propriété sera établi par le service des affaires foncières du Conseil Général

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette cession.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son président après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres, donne son accord à la cession à l'euro symbolique par la commune au Conseil Départemental de la Haute-Garonne des terrains nécessaires à l'implantation d'un giratoire au croisement du chemin de la Cépette et de la RD4, et donne tous pouvoirs à M. le maire pour signer l'ensemble des documents nécessaires à la conclusion de cette cession.

DELIBERATION N° 2015-03-09**CHANGEMENT DU NOM D'UN LIEU DIT SUR LA COMMUNE**

M. le Maire informe le conseil municipal de la demande de la Direction Départementale du Territoire afin de changer les panneaux se trouvant sur la RD4 et indiquant « Bourrasol Justarete Ouest Commune de Pins-Justaret » par des panneaux portant la mention : « Commune de Pins-Justaret ».

Le coût lié au changement et à la mise en place de ces panneaux est pris en charge par la Direction Départementale du Territoire.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son président après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents donne son accord au remplacement des panneaux se trouvant sur la RD4 et indiquant « Bourrasol Justarete Ouest Commune de Pins-Justaret » par des panneaux portant la mention : « Commune de Pins-Justaret ».

QUESTIONS DIVERSES

Mr le Maire fait part au conseil municipal de la demande de d'indemnisation présentée par Mr RICO José gérant en 1995 d'une société de construction de maisons individuelles installée lieu-dit Justarette-Est impasse du Centaure à Pins-Justaret.

- le 25 septembre 1995, un procès-verbal est dressé par un contrôleur de la DDE à l'encontre de Mr RICO pour construction en zone agricole et sans permis d'une maison d'habitation témoin à l'actuelle impasse du centaure, sur un terrain appartenant à Mr DE BOYER MONTEGUT.

- le 12 novembre 1998, le tribunal de grande instance de Toulouse condamne M. RICO, gérant de la société et résident de la commune, à une amende de 3000 francs et ordonne la démolition de la construction litigieuse. L'entreprise de Mr RICO a fait faillite, le 7 juillet 1999, un arrêt de la cour d'appel a confirmé le jugement rendu en 1ère instance.

A la place de la construction illicite de M. RICO, le terrain étant toujours classé en zone agricole, la société de transports LOBEX a garé ses camions durant de nombreuses années.

Au vue de la situation, considérant les pertes subies par son entreprise et personnellement Mr RICO par un courrier en date du 12 janvier 2014 demande un dédommagement de 2000 €.

Le Conseil municipal après échange de vues considérant que la commune n'est en rien responsable de la condamnation infligée par le tribunal d'instance de Toulouse à Mr RICO, décide de ne pas donner une suite favorable à la demande de dédommagement de Mr RICO.

A vingt heures trente, l'ordre du jour étant épuisé, M. le maire lève la séance.

Liste des Délibérations	
Délibération n°2015-03-01	COMPTE ADMINISTRATIF 2014
Délibération n°2015-03-02	ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2014 DU PERCEPTEUR
Délibération n°2015-03-03	AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014
Délibération n°2015-03-04	REPRISE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014
Délibération n°2015-03-05	BUDGET PRIMITIF 2015
Délibération n°2015-03-06	VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2015
Délibération n°2015-03-07	ACQUISITION DE MATERIELS POUR LES ECOLES
Délibération n°2015-03-08	CHANGEMENT DU NOM D'UN LIEU DIT SUR LA COMMUNE
Délibération n°2015-03-09	RECAPITULATIF DES MARCHES PUBLICS 2014

ARRONDISSEMENT DE MURET
Canton de Portet sur Garonne

Département
de la Haute-Garonne

COMMUNE DE PINS-JUSTARET
SEANCE du 8 avril 2015

Délibérations n° 2015-03-01 à 2015-03-09

ELUS	Signature	ELUS	Signature
CASSETTA Jean-Baptiste		PRADERE Nicole	
LECLERCQ Daniel		VIANO Gisèle	
MORANDIN Robert		CADAUX MARTY Nicole <u>Procuration à M. CASSETTA</u>	
DUPRAT Jean-Pierre		VIOLTON Michèle	
CHARRON Eyric		SALES Catherine	
STEFANI François		JUCHAULT Ghislaine	
BLOCH Jean-Pierre		SOUTEIRAT Nadège <u>Procuration à Mme VIOLTON</u>	
BOST Claude <u>Procuration à M. DUPRAT</u>		BAZILLOU Mariline <u>Procuration à M. STEFANI</u>	
SOUREN Paul <u>Procuration à M. MORANDIN</u>		DESPAUX Dominique	
ALBOUY Stéphane		CROUZET Marie-Angèle <u>Procuration à Mme PRADERE</u>	
BOSCHATEL William		TALAZAC Monique	
BERTHOU Pascal		CASSOU-LENS Daniel <u>Procuration à Mme MARTIN-RECUR</u>	
MARTIN-RECUR Stéphanie		BORDIER Dominique	
TARDIEU Audrey			